



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 6 décembre 2021 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-273 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021

2021-12-274 Il est proposé par monsieur Eric Fafard appuyé par monsieur Gilbert Boileau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait trois (3) personnes présentes dans la salle. Mme Marlène Lemire s'est présentée au conseil, a mentionné la demande de don faite par le Cercle des Fermières et a expliqué quelques activités organisées par eux. La directrice générale a confirmé que cette demande sera discutée par le conseil lors de leur séance de travail au mois de janvier 2022. Mme Lise Rousseau a clarifié qu'il n'y a pas eu de manque de transparence par l'ancien conseil municipal. Le maire a affirmé qu'il veut continuer dans cette même direction et prioriser les communications avec les citoyens.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Commande des calendriers de collecte 2022

2021-12-275 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à commander les calendriers des cueillettes 2022 de la compagnie les Publications Municipales, au prix de 340.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 29 novembre dernier.

8.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2021-12-276 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve les dépenses d'un montant de 15,349.19\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8.3 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2021-12-277 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve les dépenses d'un montant de 12,420.03\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

8.4 Programme d'aide à la voirie locale – volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 25 au 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

2021-12-278 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 192.16\$ et les salaires s'élèvent à 16,388.08\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 16,580.24\$.

2021-12-279 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 48,938.84\$;

2021-12-280 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 6 décembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9.3 Rémunération des élus pour le 4^e trimestre

2021-12-281 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 4^e trimestre, tel que prescrit par le règlement n° 2020.09 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9.4 Utilisation du fonds de carrière et sablière pour des travaux de pavage en 2021

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage sur le chemin Marlinton ont eu lieu en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de ces travaux est au montant de 122,334.86\$, étant payé par la subvention TECQ et le fonds carrière de la municipalité;

2021-12-282 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de carrière de la municipalité pour payer le montant de 21,000.00\$ des travaux de pavage effectués sur le chemin Marlinton en 2021.

ADOPTÉE

9.5 Dépôt des rapports d'audit de conformité de la CMQ - Adoption du budget et adoption du PTI

La directrice générale dépose les rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023.

10. ADMINISTRATION

10.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.*

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.1 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier.*

2021-12-283 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE les séances ordinaires du conseil en 2022 se tiendront aux dates suivantes à 19h00:

- Lundi le 10 janvier
- Lundi le 7 février
- Lundi le 14 mars
- Lundi le 4 avril
- Lundi le 2 mai
- Lundi le 6 juin
- Lundi le 11 juillet
- Mercredi le 17 août
- Lundi le 12 septembre
- Mercredi le 5 octobre
- Lundi le 7 novembre



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

➤ Lundi le 5 décembre

ADOPTÉE

10.2 RCGT : rapport recyclage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit achever un rapport pour le gouvernement qui doit être vérifié par le comptable;

2021-12-284

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise RCGT à procéder à la compilation du rapport suivant :

Rapport du recyclage

Tel que prévu, si nécessaire, et au même moment que la vérification des états financiers, si possible.

ADOPTÉE

10.3 Séance extraordinaire relative au budget

La séance publique d'adoption du budget 2022 aura lieu le lundi, 20 décembre 2021 à 19 heures.

10.4 Révision salariale 2022

CONSIDÉRANT QUE les montants des salaires révisés des employés pour l'année 2022 ont été recommandés par le maire et la directrice générale, et présentés aux membres du conseil municipal qui les ont discutés et ont donné leur accord;

2021-12-285

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la révision salariale 2022 telle que recommandée et que les salaires des employés pour l'année 2022 débutant le 1^{er} janvier 2022 seront selon les montants qui ont été approuvés par le conseil.

ADOPTÉE

10.5 Dépôt du registre des déclarations des dons, marques d'hospitalité et avantage reçus

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le registre public des déclarations des membres du conseil conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre.

10.6 Formation obligatoire pour tous les élus municipaux – FQM

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no. 49 (*Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*) impose l'obligation légale à tout membre d'un conseil d'une municipalité à participer dans la formation obligatoire « Le comportement éthique » dans les six mois du début de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre cette formation obligatoire sur le comportement éthique en ligne à plusieurs dates,

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 275\$ par personne, taxes en sus, pour la formation en ligne pour toute inscription effectuée avant le 1 mars 2022;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-12-286 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à tous les membres du conseil de choisir leurs dates pour leur formation en ligne et que chacun avise la directrice générale de leur choix le plus tôt possible.

QUE la directrice générale inscrive les membres du conseil aux dates choisies par eux pour la formation sur le comportement éthique, au coût de 275\$ par personne, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.7 Webinaire FQM pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre un webinaire pour la directrice générale portant sur le civisme, pierre angulaire du « vivre ensemble », et ce webinaire se tiendra le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce webinaire est de 80.00\$ taxes en sus;

2021-12-287 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à ce webinaire se tenant le 8 décembre 2021 au coût de 80.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.8 Dons aux noms des anciens membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden aimerait remercier les anciens membres du conseil municipal pour leur implication pendant les quatre (4) dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de faire des dons à leurs noms à des organisations qu'ils tiennent à cœur;

2021-12-288 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden remercie chaleureusement les anciens membres du conseil municipal et donne son autorisation que des dons de 150\$ chaque soit faits aux organismes suivants, aux noms des personnes suivantes :

- Société Animale Frontalière = M. Richard Violette
- Ambulance Stanstead = M. Jean R. Roy
- Phelps Helps = Mme Marie-Andrée Courval
- CAB Rediker = Mme Lise Rousseau
- CAB Rediker = Mme Sylvie Lefebvre

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Café-rencontre de la St-Valentin

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'un café-rencontre de la St-Valentin sera offert par le Comité de culture et loisirs d'Ogden à l'hôtel de ville le 15 février 2021;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux résidents d'Ogden et que le coût maximal de cet après-midi sera de 150\$;

2021-12-289 Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 150\$ pour ce café-rencontre de la St-Valentin.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le conseiller M. Lesage a mentionné qu'il a assisté à la rencontre de la Régie Incendie de l'Est.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire M. Lépine a parlé de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog à laquelle il a assisté. Il a mentionné que la quote-part de la municipalité d'Ogden à la MRC va augmenter un peu car c'est au prorata de la richesse foncière. Il a mentionné aussi que la MRC de Memphrémagog reçoit le moins de subventions du gouvernement provincial.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lise Rousseau a demandé s'il y avait des nouvelles sur l'adjointe administrative. On lui a répondu qu'elle continue d'être en congé médical.

2021-12-290 **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 29 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.